

**VILLE D'ARBOIS**

**DEPARTEMENT DU JURA**

DEL 26.03.31-07

**EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS**

**du CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 31 MARS 2026**

Nb de membres du Conseil municipal : 23	<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : Mme DEPIERRE Valérie, Maire, M. JAILLET Marc, Mmes BUGADA Catherine, BRIOT-GAIDIOZ Cécile, M. BEN LAHBIB Abdelkarim, Mme REGALDI Sylvie, M. TAUBATY Christian, Mme JEANDENANS Jennifer, M. MILLE Pierre, Mme BOUDRY Jeanne, M. LANQUETIN Jean-Philippe, Mme LAMY Alice, M. ROBERGET Philippe, Mme HALLE Cathy, M. LEMESRE Matthieu, Mme CHATEAU Christine, M. PRUDENT Adrien, M. VUILLET Olivier, Mme DUBOZ Catherine, M. BRUNIAUX Philippe, Mme SOLNON Marie-Pierre, M. COURT Jean-Louis, conseillers municipaux.</p> <p><b><u>ABSENT AYANT DONNÉ POUVOIR</u></b> : M. CHUARD Valentin a donné pouvoir à Mme DEPIERRE Valérie</p> <p><b><u>SECRETAIRE DE SEANCE</u></b> : M. TAUBATY Christian</p>
Nb de conseillers en exercice : 23	
Nb de conseillers présents participants au vote : 22	
Nb de procuration : 1	
Convocation du : 27 / 03 / 2026	

**DÉLIBÉRATION N° 07 :**

**Création et composition d'un groupe de travail d'analyse des offres pour les Marchés à Procédure Adaptée (GTMAPA).**

CONSIDERANT que la Commission d'Appel d'Offres, régie notamment par l'article L.1411-5 du code général des collectivités territoriales, n'intervient que pour les marchés passés selon une procédure formalisée,

CONSIDERANT que, pour les marchés passés selon une procédure adaptée, il appartient au pouvoir adjudicateur de déterminer librement les modalités d'analyse des candidatures et des offres dans le respect des principes fondamentaux de la commande publique,

CONSIDERANT l'intérêt de doter la commune d'une instance interne permettant d'éclairer l'autorité territoriale dans l'analyse des offres et le choix de l'attributaire,

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide :**

**Article 1 – Création du groupe de travail**

Il est créé un groupe de travail d'analyse des offres pour les marchés à procédure adaptée (GTMAPA).

.../...

Ce groupe de travail intervient pour les marchés passés selon une procédure adaptée dont le montant estimé est supérieur au seuil réglementaire imposant le recours à la dématérialisation des procédures de passation, tel qu'en vigueur au moment de la consultation.

## **Article 2 – Nature et rôle du groupe de travail**

Le groupe de travail constitue une instance consultative interne.

Il est chargé :

- d'examiner les candidatures et les offres,
- le cas échéant, de participer aux phases de négociation,
- de formuler un avis à Madame la Maire ou son représentant préalablement à l'attribution du marché.

Il est expressément précisé que le pouvoir adjudicateur demeure seul compétent pour attribuer le marché.

## **Article 3 – Composition**

Le groupe de travail est composé :

- de Madame la Maire, présidente, ou son représentant,
- des membres élus de la commission d'appel d'offres (titulaires et suppléants),
- du ou des élus en charge du suivi du projet concerné,
- du ou des agents territoriaux compétents pour le suivi du marché.

## **Article 4 – Désignation des membres**

Le Conseil municipal prend acte de la participation au groupe de travail des membres suivants issus de la commission d'appel d'offres :

### **Membres titulaires :**

- M. JAILLET Marc
- Mme BUGADA Catherine
- M. VUILLET Olivier

### **Membres suppléants :**

- M. CHUARD Valentin

- M. BEN LAHBIB Abdelkarim
- M. BRUNIAUX Philippe

Participent également, en fonction des dossiers inscrits à l'ordre du jour :

- le ou les élus en charge du projet,
- le ou les agents en charge du suivi du projet et du marché.

Mme la Maire est membre de droit de ce groupe de travail.

### **Article 5 – Fonctionnement**

Le groupe de travail est réuni à l'initiative de Madame la Maire ou de son représentant, en fonction des besoins liés aux procédures de passation des marchés.

Il ne dispose d'aucun pouvoir décisionnel.

Résultat du vote : Pour : 23

Contre : 0

Abstention : 0

Pour extrait conforme,

La Maire,



Valérie DEPIERRE

Le Secrétaire de Séance,



Christian TAUBATY